

Accord CE-Algérie: accord euro méditerranéen d'association

2002/0077(AVC) - 10/10/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Raimon OBIOLS I GERMA (PSE, E), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et donne son avis conforme à la conclusion de l'accord euroméditerranéen d'association entre la CE, les États membres, et la République algérienne.

Parallèlement, la Plénière a adopté une résolution dans laquelle le Parlement européen explicite sa position et ses attentes vis-à-vis de l'accord d'association et de son suivi ultérieur (se reporter à la fiche de procédure RSP/2002/2588).